

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

12/11/2018

N° E18000285 /44

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 26/10/2018, la lettre par laquelle Madame la Présidente de la Communauté de Communes du PAYS DES HERBIERS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune des Herbiers* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF à la retraite, demeurant 42 avenue des Genêts à LE CHATEAU D'OLONNE 85180, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Madame la Présidente de la Communauté de Communes DU PAYS DES HERBIERS et à Monsieur Jacky RAMBAUD.

Fait à Nantes, le 12/11/2018

Le premier vice-président,



Jean-Marc GUITTET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nantes, le 12/11/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NANTES

6, Allée de l'Île Gloriette  
CS 24111  
44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02/40/99/46/00  
Télécopie : 02/40/99/46/58

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h30 - 13h30 à 16h15

ARRIVÉ LE

16 NOV. 2018

E18000285 / 44

Madame la Présidente de la communauté de  
communes

DU PAYS DES HERBIERS  
6 rue du Tourniquet  
BP 405  
85504 LES HERBIERS

Dossier n° : E18000285 / 44  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune des Herbiers

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jacky RAMBAUD, cadre EDF-GDF en retraite, demeurant 42 avenue des Genêts, LE CHÂTEAU D'OLONNE (85180) (tel : 02 51 21 28 46 ; portable : 06 12 08 93 65) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

M. GUILLON BAUDRY